FRC 2. f 1524 a

1524
Case
Joly
Fre
26777.

DISCOURS

PRONONCÉ le 20 Janvier 1792, lors de la Bénédiction du Drapeau du premier Bataillon des Volontaires du Département de la Seine inférieure, par M. GOUBE, Vicaire Episcopal.

Quia ecce ego levo manum meam super vos, et erunt prædæ his qui serviebant sibi, et cognoscetis quia Dominus exercituum misit me.

Je vais donc étendre ma main sur ces Peuples, et ils deviendront la proie de ceux qui étoient leurs Esclaves, et vous connoîtrez que c'est le Dieu des Armées qui m'a envoyé vers vous.

Zacharie, chap. 2, v. 9.

Défenseurs de la Patrie, généreux Citoyens, ô vous qu'enflamme l'amour de la Liberté, recevez ce signe du ralliement des Guerriers, recevez-le comme un présage heureux des succès qui vous attendent, il vous a été offert par les mains de la vertu, sous les auspices sacrées du Dieu des Armées; oui, braves Soldats, l'Eternel, qui préside à cette auguste Cérémonie, étayera, gardez-vous d'en douter, les nobles efforts de votre courage, il protégera votre valeur comme il a soutenu la Constitution qui fait le bonheur de ce vaste Empire.

FRANÇAIS, c'est maintenant à votre courage qu'est confié le bouclier de nos Loix, c'est à votre bravoure que la Nation devra sa félicité, c'est à vos vertus guerrieres à affermir le Trône d'un Monarque, qui a tant

THE NEWBERRY
LIBRARY

de droits à notre reconnoissance. Puissent vos efforts ramener la paix dans votre Patrie, puisse cet Etendard n'être que le signal de la concorde, puisse enfin le fer dont vous êtes armés, n'être jamais teint du sang de vos Freres égarés.

Mais si la défense de la Patrie exige que vous combattiez, si la cause des Justes est livrée au sort des armes, nous éléverons dans nos Temples les mains vers le Ciel, nous implorerons, à l'exemple de Moïse, la protection du Vengeur des Nations, et l'Ange tutélaire, qui renversa les Princes et les Généraux qui avoient conspiré contre le Peuple d'Israël, combattra parmi vous et vous assurera la Victoire.

O mon Dieu, jette dans ta clémence un regard de bonté sur ces Enfans que de vaines chimeres ont éloignés de l'azil de leurs peres ! écarte le fléau redoutable de la guerre ; protége cette brillante jeunesse, espoir de la Patrie ; couvre là de ton Egide, qu'elle revienne aux pieds de tes Autels déposer, avec le tribut de ses hommages, les armes qu'une défense légitime met aujourd'hui dans ses mains.

Citoyens ! ce Drapeau que vous allez déployer en face de vos ennemis, ce Drapeau que vous allez défendre au péril de votre vie, vous impose encore d'autres devoirs ; son inscription doit vous rappeller à jamais la tranquillité dont a joui votre Département, pendant que le reste du Royaume étoit agité par des factions, des troubles et des révoltes. C'est à l'union des Corps administratifs, à la bonne intelligence des Chefs que vous avez choisi, à leur esprit de tolérance, et à l'observa-

tion étroite de l'obéissance qu'ils ont juré à la Loi, que vous devez le calme et la paix qui fait votre bonheur.

Emportez avec le courage qui vous anime, les vertus précieuses qui distinguent votre Département, dont l'emblême guerrier vous est confié ; emportez avec les bénédictions du Ciel, les vœux de vos Concitoyens ; allez mériter les lauriers qu'ils vous préparent ; allez Enfants de la Patrie, le sentier de la Gloire vous est ouvert ; laissez par-tout des traces de vos vertus, afin de ne revenir parmi nous que pour y jouir de l'estime de vos freres à laquelle vous aurez des droits immortels.

A Rouen. De l'imprimerie de J. J. LE BOULLENGER, Imprimeur du Roi & du Département de la Seine inférieure, rue du Grand-Maulévrier, 1792.

f 6